

DIAGNOSTIC IMMOBILIER - PLOMB SANS ET AVEC MENTION - FORMATION INITIALE

Suivre cette formation théorique et pratique en présentiel, permet de se présenter à l'examen de Certification de Diagnostiqueur technique immobilier (Arrêté du 24/12/2021) pour la réalisation des 'Constats de risque d'exposition au plomb (sans mention / CREP) et les diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures' et des 'contrôles après travaux en présence de plomb' (avec mention / DRIPP)

■ Objectifs opérationnels

- Appliquer les méthodes de mesurage pour réaliser l'analyse des peintures par appareil portable à fluorescence X
- Appliquer le protocole CREP décrit par l'arrêté du 19 août 2011
- Réaliser des prélèvements d'écaillés de revêtements susceptibles de contenir du plomb
- Formuler des préconisations de travaux adaptées aux types de dégradations observées
- Réaliser un prélèvement de poussières au sol
- Appliquer le protocole DRIPP décrit par l'arrêté du 12 mai 2009
- Rédiger les rapports appuyés par des croquis constituant la matérialisation des contrôles effectués ainsi que par des conclusions

■ Public Concerné

Candidats/Candidates à la certification de Diagnostiqueur technique immobilier "Domaine plomb sans mention et avec mention"

🕒 Durée

42.00 Heures 6 Jours

■ Prérequis

Pour suivre la formation et se présenter à l'examen de certification de Diagnostiqueur dans le domaine Plomb "avec mention", le candidat doit apporter la preuve :

- Soit, d'une expérience professionnelle de trois ans minimum en tant que technicien ou agent de maîtrise du bâtiment ou équivalence, dans les domaines des techniques du bâtiment
- Soit, d'un niveau d'étude Bac +2 (à minima) dans le domaine des techniques du bâti ou d'un titre professionnel équivalent
- Soit, d'une expérience exigée par un Etat de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen pour une activité de diagnostic comparable
- Soit, de connaissances équivalentes en lien avec les techniques du bâtiment

■ Parcours pédagogique

STRUCTURES ET SYSTEMES CONSTRUCTIFS & THERMINOLOGIE TECHNIQUE TOUS CORPS D'ETAT

Module suivi en E-Learning en amont de la formation présentielle

Les bases du bâtiment

- Historique de la construction
- Eléments d'ouvrage
- Intervenants de la construction
- Classification des bâtiments
- La préparation du terrain avant construction
- Matériaux de la construction
- Gros oeuvre
- Second oeuvre
- Equipements et installations techniques

- Pathologies

DOMAINE PLOMB SANS & AVEC MENTION

FORMATION THEORIQUE

Domaine sans mention : Constat de risque d'exposition au plomb / CREP

Les caractéristiques d'un bâtiment relatives au plomb

- Les caractéristiques d'un bâtiment :
 - Les différentes structures
 - Les principaux systèmes constructifs
 - La terminologie technique tous corps d'état
 - La terminologie juridique du bâtiment

L'historique de l'utilisation du plomb

- L'historique de l'utilisation du plomb et de ses composés dans les bâtiments d'habitation
- Les techniques d'utilisation du plomb
- L'utilisation du plomb dans les peintures

La réglementation du plomb dans les peintures

- L'historique de la réglementation de l'utilisation du plomb dans les peintures
- L'interdiction de certains composés du plomb dans les peintures

Le plomb dans les peintures

- Les composés du matériau plomb contenu dans les peintures
- Formule chimique sous lesquelles le plomb a été utilisé
- Propriétés physico-chimiques du plomb et de ses composés
- Distinction entre plomb total et plomb acido-acide
- Le risque sanitaire lié à une exposition au plomb

L'exposition des personnes au plomb

- Les situations et les mécanismes exposant les personnes au plomb dans l'habitation et notamment les enfants

Les conséquences de l'exposition au plomb

- Les conséquences sur la santé de l'exposition au plomb

La réglementation des risques d'exposition au plomb

- Les dispositifs législatifs et réglementaires actuels relatifs à la protection de la population contre les risques liés à une exposition au plomb dans les immeubles bâtis, à la protection des travailleurs et à l'élimination des déchets contenant du plomb

Les acteurs de la prévention des risques

- Le rôle et les obligations et les responsabilités des différents intervenants dans la prévention des risques liés au plomb dans les bâtiments d'habitation

Les méthodes de repérage

- Les normes et les méthodes de repérage des revêtements contenant du plomb, d'évaluation de leur état de conservation, les méthodes de prélèvement et les principes et méthodes d'analyse chimique

Les dégradations du bâti

- L'identification et la caractérisation des critères de dégradation du bâti, qui font partie intégrante de l'établissement d'un constat de risque d'exposition au plomb

Domaine avec mention : Diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures & contrôle après travaux en présence de plomb /

DRIPP

Les intervenants du saturnisme infantile

- Les obligations et les responsabilités des différents intervenants dans le cadre des mesures d'urgence contre le saturnisme infantile
- La procédure d'urgence en cas de saturnisme infantile

Le prélèvement d'écailles

- Les prélèvements d'écailles de revêtements susceptibles de contenir du plomb
- Les prélèvements d'écailles

Les dégradations possibles

- Le repérage et la qualification des différentes dégradations possibles
- La terminologie du repérage
- L'état de conservation

Les préconisations de travaux

- Les préconisations de travaux adaptés aux types de dégradations observées

Les prélèvements de poussières au sol

- Le prélèvement de poussière au sol

Le diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures

- Le protocole décrit par l'arrêté du 19 août 2021 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures
- Le rapport suite au diagnostic

FORMATION PRATIQUE

Domaine sans mention : Constat de risque d'exposition au plomb / CREP

Réalisation du repérage de présence de plomb

Identification des risques liés à son activité

- Le rôle du PCR
- L'utilisation de l'appareil à fluorescence x

Préparation de la mission

- Identification des locaux et des zones
- Identification des revêtements
- Identification des unités de diagnostic

Réalisation des mesures à l'aide d'un appareil à fluorescence x

- Calibrage de l'appareil à fluorescence x
- Mise en œuvre de la stratégie de mesurage

Description de l'état de conservation des revêtements contenant du plomb

- Description du niveau de dégradation pour chaque unité de diagnostic

Rédaction du rapport

- Circonstances et champ de la mission
- Conclusions du rapport
- Croquis et liste détaillée des locaux visités et non visités
- Tableau récapitulatif des résultats des mesures

Domaine avec mention : Diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures & contrôle après travaux en présence de plomb /

DRIPP

Préparation de la mission DRIPP

- Identification des zones concernées par les travaux
- Inspection des locaux dans lesquels les travaux ont été prescrits

Réalisation d'un prélèvement de poussière au sol

- Identification des surfaces à prélever
- Application du protocole pour le prélèvement des poussières au sol par essuyage

Application du protocole DRIPP

- Observation de l'état de tous les revêtements des locaux objets du diagnostic
- Réalisation de mesures de la concentration en plomb de tous les revêtements présentant des dégradations
- Etablissement d'un rapport à l'issue du diagnostic

Préparation aux examens de certification

- Se préparer à l'examen de certification
- S'exercer dans les conditions de l'épreuve écrite
- S'exercer à la rédaction d'un rapport dans les conditions de l'examen

Méthodes et moyens pédagogiques

METHODES PEDAGOGIQUES

- Le parcours d'apprentissage prévoit des exposés théoriques et des exercices pratiques d'entraînement aux méthodes, principes et protocoles d'intervention d'un diagnostic / repérage / mesurage tenant compte d'une analyse de risque lié à l'exercice de l'activité ainsi que l'élaboration de rapports matérialisant les contrôles effectués et les conclusions apportées.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

- Les ressources pédagogiques (supports de cours et documentations complémentaires jugées utiles par l'intervenant) sont remises lors de la formation par un lien de téléchargement reçu par mail.

MOYENS TECHNIQUES

- La conception pédagogique prévoit la présentation, la démonstration et/ou l'utilisation de matériels et d'outils professionnels.
- La formation en présentiel se déroule dans un " logement école " spécifiquement aménagé pour accueillir les apprenants/apprenantes.

MODULE E-LEARNING "LES BASES DU BATIMENT" SUIVI EN AMONT DE LA FORMATION

Méthodes pédagogiques

- Le module E-Learning présente une démarche pédagogique illustrées par des schémas animés.
- Le cours se clôture par une auto-évaluation scorable et renouvelable.

Moyens d'organisation, d'accompagnement et d'assistance technique

- Le module E-learning est réalisé sur une plate-forme web dédiée et en illimité à partir de la date d'envoi du mail fournissant le login et mot de passe individuels jusqu'à l'entrée en formation en présentiel.
- L'apprenant est suivi durant tout le déroulement de sa formation E-Learning. Il peut exprimer ses difficultés et ses questions d'ordre des connaissances via la messagerie privée sur la plate-forme E-Learning. Le Référent pédagogique (Formateur) lui apporte une réponse ou aide pédagogique sous 48 heures, (jours ouvrés) par messagerie privée sur la plateforme ou par téléphone.
- En cas de difficulté d'utilisation de la plateforme, l'apprenant est mis en contact avec un Référent technique qui lui apporte une réponse sous 48 heures (jours ouvrés) par messagerie privée sur la plate-forme ou par téléphone.
- Prérequis d'environnement informatique : L'apprenant(e) doit avoir à sa disposition un ordinateur ou une tablette muni d'une carte son et d'un lecteur multimédia ainsi qu'un accès internet par un navigateur d'une version récente.

■ Qualification Intervenant(e)(s)

- Le Formateur qualifié est un professionnel expérimenté dans les domaines techniques du bâtiment.
- Le Formateur qualifié est un professionnel expérimenté dans les domaines techniques du bâtiment.
- Le Référent technique pour la partie de la formation en E-Learning est l'administrateur du LMS de la plateforme.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET PRATIQUES

- Les évaluations théoriques et pratiques réalisées en fin de chaque partie, mesurent le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant selon les compétences exigées mentionnées à l'anexe III de l'arrêté du 24 décembre 2021.
- L'évaluation des acquis théoriques est réalisée en ligne sur la base d'un questionnaire individuel.
- L'évaluation des acquis pratiques est réalisée par des exercices individuels.
- La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

MESURE DE LA SATISFACTION DES APPRENANTS

- Cette évaluation individuelle réalisée en ligne en fin de formation, mesure le niveau de satisfaction de l'organisation et des conditions d'accueil, des qualités pédagogiques du formateur ainsi que des méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.
- Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com